

l'union

CHAMPAGNE-ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais**

Aisne Appellation Champagne : les bulles de la colère



Guy Marival, historien et, Philippe Pinta, président de la chambre d'agriculture de l'Aisne (au premier plan) : « Tous les secteurs gagnent des communes dans le projet d'extension sauf la vallée de la Marne dans l'Aisne »

Jean-Marie CHAMPAGNE

Le projet de la nouvelle délimitation de l'appellation Champagne ne concerne qu'une commune de l'Aisne. Une situation inacceptable pour la Chambre d'agriculture qui exige davantage.

« Nous sommes écœurés, très en colère. Ce qui est choquant et écœurant, c'est le fait que cela soit la frontière entre l'Aisne et la Marne qui dessine la nouvelle appellation Champagne. Je trouve cela inadmissible », juge Philippe Pinta, président de la chambre d'agriculture de l'Aisne. Il s'est exprimé lors d'une conférence de presse tenue à Laon à la suite du projet de la nouvelle délimitation. Elle vient d'être rendue publique par le Comité national vins et eaux de vie de l'Institut national de l'origine et de la qualité.

Dans ce document controversé, une seule commune de l'Aisne, Marchais en Br pourrait bénéficier du droit à planter des vignes produisant du champagne.

Mais les adversaires de ce bouleversement remarquent que ce secteur n'appartient même pas à la champagne historique. Son mérite se placerait plutôt dans sa situation géographique, une continuité avec la Marne.

En fait, au regard du passé, des zones délimitées en 1927, les Axonais considèrent que quarante-deux communes doivent figurer dans le nouveau

périmètre. Il s'étend dans le secteur de Braine et de Vailly-sur-Aisne, Condé-en-Brie et comprend aussi Verdilly.

La Chambre d'agriculture et l'Association pour la délimitation d'un vignoble en appellation champagne dans la vallée de l'Aisne et la Vesle, (comprenant trois cent cinquante

adhérents), comptent bien déposer leurs réclamations lors de l'enquête publique prévue en avril. Mais la tâche ne s'annonce pas simple : « Nous ne connaissons pas les arguments qui ont permis notre exclusion. Il faut utiliser la procédure qui s'ouvre à nous, prendre connaissance des critères selon laquelle nos communes ne peuvent prétendre à l'extension », considère Guy Marival, historien. À l'aise pour utiliser le passé, il rappelle qu'en 1908, un décret avait déjà été fortement critiqué. « À l'époque, les Marnais voulaient se garder le champagne pour eux seuls. L'histoire se répète ».

Dans l'Aube, des émeutes avaient même vu le jour et la troupe avait tiré. En se détournant de cette extrémité, les tenants de l'Aisne imaginent déjà des recours devant le conseil d'État et l'Europe. Vin associé à la fête et à l'amour, le champagne provoque donc aussi de véritables tensions. C'est aussi, sans doute, la marque de sa singularité.

T. de Lestang Parade

Auteur :

Article paru le : 23 mars 2008